

COMMUNE DE BATS

DELIBERATION N°2022/12

Séance du 29 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Fonds d'Équipement des Communes 2022.

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24/03/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaele MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaele MARTIN.

VU le courrier émanant du Conseil Départemental des Landes concernant la répartition du Fonds d'Équipement des Communes pour l'exercice 2022,

Monsieur le Maire présente les devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse et pour le changement du copieur de la mairie.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL:

- émet un avis favorable sur les devis présentés (Ets Costedoat et TekBuro),
- sollicite une subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes pour l'Année 2022,
- décide de financer ces achats à l'aide de la subvention FEC qui sera versée par le Conseil Départemental des Landes et le solde sur les fonds libres de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

